

Pour mettre fin à la déferlante de violence, l'Union européenne doit parler d'une seule voix

STRASBOURG, le 19 octobre 2023 — Le Parlement a voté aujourd'hui une résolution commune détaillant sa position à propos de la situation israélo-palestinienne, douze jours après les premières attaques. David Cormand, co-président de la délégation Europe Écologie au Parlement européen, réagit.

Depuis ce weekend, la violence se déchaîne en Israël et dans la bande de Gaza, aveugle et impitoyable. Aux victimes civiles israéliennes du terrorisme se succèdent les victimes civiles palestiniennes du siège de la bande de Gaza. Face à cela, l'Union européenne doit tenir une position claire : c'est ce qu'a fait le Parlement européen aujourd'hui.

Les député·es européen·nes ont choisi à une très large majorité (500 pour, 21 contre) de soutenir une résolution forte, qui ne laisse pas d'ambiguïté quant à la position de notre institution. Cette résolution condamne évidemment la violence qui s'abat sur les populations civiles israéliennes et palestiniennes ; elle demande également une « pause humanitaire », ainsi que l'ouverture d'une enquête concernant le bombardement de l'hôpital Ali Ahli.

David Cormand, co-président de la délégation Europe Écologie, réagit :

« Cette prise de position était nécessaire, mais elle a été rendue d'autant plus indispensable que l'exécutif européen n'a pas été à la hauteur dans les premiers jours du conflit.

Après la cacophonie autour de l'aide humanitaire en Palestine, où [le Commissaire hongrois Olivér Várhelyi](#) s'est illustré par [son annonce unilatérale de la suspension de ces fonds](#), avant d'être dédit par le Vice-Président Borell, c'est la présidente de la Commission européenne, Ursula Von der Leyen elle-même, qui a mis à mal l'unité européenne.

*Lors de son déplacement en Israël vendredi 13 novembre, elle a tenu des propos inconsidérés, et ne reflétant pas la position de l'Union. Non, Israël n'a pas un « droit inconditionnel » de riposte après l'attaque terroriste que le pays a subie. **Rien ne peut se faire en-dehors du droit humanitaire et du droit international.** Les morts de civils ne sont pas de simples « dommages collatéraux », ce sont des crimes de guerre.*

Aujourd'hui, le Parlement européen rappelle à l'ordre l'exécutif européen. Surtout, il envoie un signal clair au reste du monde.

*La résolution sur le conflit Israël / Hamas demande une « pause humanitaire ». Cette formulation a été refusée par les États-Unis à l'ONU. **Nous demandons à la France, membre permanente du Conseil de sécurité de l'ONU, de déposer au nom de l'Union européenne, et conjointement avec les pays de l'UE membres du Conseil de sécurité, une résolution comportant la demande de « pause humanitaire ».***